

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
VOYAGE A **LONDRES**

Du dimanche 4 octobre au vendredi 09 octobre 2026

POUR LE LYCEE LEONARD DE VINCI
A MONISTROL SUR LOIRE (43120)

PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
Et de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : Lycée LEONARD DE VINCI
5 Bd du Mazel
43120 Monistrol sur Loire

Représenté par : Me NICOLAS Nancy
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée LEONARD DE VINCI

B - MARCHE N°2026/LONDRES/0



Date et signature
Le Proviseur.

Lycée Léonard de Vinci
5 Bd le Mazel - BP 81
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél. 04 71 61 73 30
ce.0430947w@ac-clermont.fr

Objet du marché : VOYAGE A LONDRES



En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé

Date de dépôt des offres : 10 mars à 12 heures

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et référencés dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209000 € H.T.)

Chapitre III- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le 10 mars 2026 à 12 heures

B. Modalités d'envoi

Plateforme AJI : <https://mapa.aji-france.com>

C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critère prix des prestations: 60%

Qualité des prestations proposées : 40%

D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Madame OSTERMANN Audrey Professeur Responsable du groupe pour le voyage scolaire

- mail : audrey.ostermann@ac-clermont.fr

Monsieur Pierre SOUVETON, Gestionnaire – Agent comptable

- mail : int.0430947W@ac-clermont.fr

Madame Laetitia DECITRE

- Mail : comptable_vinci@ac-clermont.fr

E. Variantes

Des variantes peuvent être acceptées concernant l'organisation des visites par exemple.

Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Voyage scolaire pour un groupe d'un bus de 59 élèves Lycéens et 3 accompagnateurs à Londres selon dates mentionnées avec hébergement en Familles, 3 nuits et 5 jours

Article 2: Allotissement

Sans objet

Article 3: Durée du marché

Les prix sont valables jusqu'au 10 mai 2026.

Article 4: Détail des prestations et des prix

Nombre de participants : 60 élèves + 3 accompagnateurs

Observation:

Une attention particulière sera portée sur les conditions générales d'assurance.

Une assurance individuelle annulation et une assurance rapatriement sera proposée aux élèves dans l'offre du voyageur pour les 60 élèves.

DETAILS ET DESCRIPTIF :

Voyage Londres OCTOBRE 2026

Hébergement souhaité : Familles

PROGRAMME VOYAGE LONDRES SOUHAITE

Visites souhaitées sur le séjour à Londres en visites libres:

- Natural History Museum :
- Saatchi Gallery:
- National Gallery :
- British Museum :
- Tower of London : Payant
- Tate Modern

Jour 1 : Dimanche 04 octobre Départ : 12h30

Lieu de rendez-vous : Lycée Leonard De Vinci -43120 - Monistrol Sur Loire

Départ de l'autocar : 12h30

Repas non inclus car pique-nique des élèves à prévoir pour Diner

Embarquement à Calais vers 1h20 pour arrivée à Douvres vers 4h30

Jour 2 Lundi 05 octobre : LONDRES Arrivée vers 7h30

Petit-déjeuner non inclus. : Immobilisation du car pendant 9 heures consécutives

Matin visite libre : Natural History Museum

Déjeuner libre dans Hyde park

Après midi : visite de la Saatchi Galery

Rendez-vous avec votre conducteur à 17h30 et transfert vers votre lieu d'hébergement.
Accueil par notre responsable local à 19h00 pour la présentation des familles hôtesse.
Installation, dîner et nuit : début pension complète

Jour 3 **Mardi 6 octobre : Londres**

08h00 - 19h00

Départ avec un panier repas pour le déjeuner.

Matin, découverte libre du quartier Royal de Westminster et de ses célèbres monuments tels que Big Ben, The Houses of Parliament (Westminster Palace), Westminster Abbey, Buckingham Palace (résidence londonienne de la reine) où la Relève de la Garde a lieu à 10h45 (*les dimanches, lundis, mercredis et vendredis*).

Pic nic dans St Jame's Park

Après-midi,

Visite National gallery

Coven garden,

Dîner et nuit en famille.

Jour 4 **Mercredi 7 octobre : Londres**

Départ 8h avec un panier repas pour le déjeuner.

Matin, visite libre de Camden Town

Après-midi, British Museum, puis détente et shopping quartier de Oxford street et Regent street

Retour à 19h pour Dîner et nuit en famille.

Jour 5 **Jeudi 8 octobre : Londres**

Départ à 08h00 avec un panier repas pour le déjeuner. Fin pension complète

Arrivée au centre de Londres vers 09h00. **(Immobilisation pendant 09h00 mini).**

Matin, visite libre de Tour de Londres puis balade dans le quartier Ste Katerine, Tower bridge, St Paul's Cathedral

Après-midi, visite de Tate Modern, promenade le long de la Tamise, Millenium bridge, quartier de la City

Dîner fish and chips dans un pub/restaurant inclus. Rendez-vous avec votre conducteur vers 19h30 et transfert vers Douvres. Présentation au port de Douvres pour les formalités d'embarquement vers 22h00.

Jour 6 **Vendredi 9 octobre : Retour**

Départ du ferry vers 00h20. Arrivée à Calais vers 03h00 (heure locale). Arrivée à votre établissement dans la journée vers 16h Repas de midi non inclus.

Article 5 : conditions de transport

Le transport s'effectuera en autocar et ferry ou autre moyen de transport si égal ou moins cher que bus.

En cas d'ennuis mécaniques, le prestataire devra s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que l'immobilisation soit inférieure à 5h sous peine de pénalités : 100 euros par heure d'immobilisation supplémentaire.

Article 6 : condition d'hébergement

L'hébergement s'effectue en familles et le petit déjeuner est compris ainsi que les diners, des solutions repas sont apportées pour le déjeuner (voir programme).

Article 7 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales: fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 8 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières

Article 9 : Garanties

Sans objet.

Article 10 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 11 : Prix et rythme des paiements

➤ **Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

➤ **Forme des prix**

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

➤ **Mode de règlement**

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire :

- un premier versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré fin mai 2026 (après production d'une facture d'acompte)

- un deuxième versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré 1^{er} quinzaine de juillet 2026, et le reste 1^{er} quinzaine de septembre.

- si les documents permettant la réalisation du voyage sont fournis, le solde pourrait éventuellement être réglé suivant la date retenue. A défaut, il interviendra au retour du voyage. Le mode de règlement proposé par le lycée est un virement au compte indiqué à la page.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 12: Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 13: Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V . Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur:

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures:

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autre

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail:

Ayant son siège social à :

(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix:

Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 45 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") et **cachet de la société** :

<p>Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis) :</p> <p>à</p> <p>le :</p> <p>le Pouvoir Adjudicateur Me le Proviseur Me NICOLAS Nancy</p>

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement:

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois:

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*